

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 17079

présenté par
M. Dupont-Aignan

AVANT L'ARTICLE 7

Supprimer la division et l'intitulé du titre I^{er}.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le titre 1^{er} énonce vouloir reculer l'âge légal de départ à la retraite, mesure injuste contre laquelle 79 % des Français sont opposés selon un sondage Elabe de BFM TV.

Cette réforme pèsera uniquement sur les classes moyennes et sur les personnes qui ont commencé à travailler très tôt. Ce sont eux, une nouvelle fois, qui devront travailler plus longtemps et payer pour l'ensemble de la population.

Et pourtant, le système des retraites par répartition n'est pas en difficulté financière. En 2022, il était excédentaire de 3,2 milliards d'euros. Les déficits projetés, au sein de la pire hypothèse du Conseil d'orientation des retraites (COR), sont de l'épaisseur d'un trait, 0,45 % du PIB par an, en moyenne, dans les vingt-cinq années à venir.

Le présent amendement vise donc à supprimer ce titre 1^{er}.